

Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°01 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

RIEUR, DE LA

e Perpignan Via Domitia

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

Procès-verbal de la séance du 2 février 2024.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université,

Yvan AUGUET

PJ: PV CA du 02/02/2024 CPI: Direction / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°02 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

> Procès-verbal de la séance du 8 mars 2024.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université,

Université

de Perpignan

Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: PV CA du 08/03/2024 CPI: Direction / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°03 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences et notamment son article 19 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le contingent congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) des personnels enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2025-2026 : la détermination du nombre de semestres pouvant être attribués au titre de la phase locale (établissement) est de 3 semestres.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université,

Université de Perpignan Via Domitia

ERIEUR, DEL

Yvan AUGUET

PJ: Note sur la fixation du contingent de CRCT

CPI: DRRH / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°04 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université;

Vu la délibération UPVD/ CA 2024/5-07 n°09 du 5 juillet 2024 relative à la mise à jour de la cartographie C2/REH au titre des années 2023/2024 et 2024/2025 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 20 septembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La modification de la cartographie C2/REH pour l'année universitaire 2023/2024.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université.

Université

de Perpignan

Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: cartographie C2 / REH susmentionnée 2023/2024

CPI: DRRH / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°05 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2024/07-06 n° 13 du 7 juin 2024 relative à la cartographie C2/ REH pour l'année universitaire 2024/2025 ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2024/5-07 n°09 du 5 juillet 2024 relative à la mise à jour de la cartographie C2/REH au titre des années 2023/2024 et 2024/2025 ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 20 septembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

La modification de la cartographie C2/REH pour l'année universitaire 2024/2025.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université.

SUPERIEUR, DE LA RE Université de Perpignan

Yvan AUGUET

PJ: cartographie C2 / REH susmentionnée 2024/2025

CPI: DRRH / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°06 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu le décret n°79-267 du 30 mars 1979 instituant une indemnité pour service à la mer en faveur des personnels enseignants, chercheurs et techniques de certains établissements relevant des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2009 fixant le montant et les modalités d'attribution de l'indemnité pour service à la mer allouée à certains personnels relevant des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 20 septembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

> La note de service relative aux indemnités pour service à la mer.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université.

Université

de Perpignan

Yvan AUGUET

PJ: Note de service susmentionnée

CPI: DRRH / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°07 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2024/07-06 n°08 du 7 juin 2024 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la politique de rémunération et indemnitaire des personnels BIATSS titulaires et des personnels contractuels ;

Vu la délibération UPVD/CA 2024/5-07 $n^{\circ}05$ du 5 juillet 2024 relative à la révision de la cartographie des fonctions RIFSEEP ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 20 septembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

La mise à jour de la cartographie des fonctions RIFSEEP.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice : 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

e président de l'Université.

Université

WEUR, DE

de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Tableau récapitulatif des fonctions RIFSEEP suite à création de nouvelles fonctions, promotions ou commission révision RIFSEEP

CPI: DRRH / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°08 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R2124-64 et suivants ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 20 septembre 2024,

Article 1^{er}: Le Conseil d'administration après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité les concessions de logement suivantes :

	Références RT- ESR	Туре	Agent	Fonction relevant de l'arrêté du 31 décembre 2020 susvisé			
Type surface localisation		NAS (astreinte)		Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes			
T2 – 70m2 SCD Sciences RDC		NAS (astreinte)	AUPETIT Christophe	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes			
T4 – 90m2 Bât F1 1 ^{er} étage		NAS (astreinte)	NARBONNE David	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes			



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

T3 – 117 m2 Ancienne université 1 ^{er} étage	NAS (astreinte)	BEAL Sébastien	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes		
T4 – 80m2 Site Percier RDC	NAS (astreinte)	DUNKAN Alone	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes		
T4 – 103 m2 Accueil IUT RDC	NAS (astreinte)	HOUART Samy	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des		
T3 – 71m2 Accueil IUT 1 ^{er} étage	NAS (astreinte)	DUGNACH Michel	Agent assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes		

NAS: nécessité absolue de service

Article 2: Ces concessions de logement prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2024. Elles sont révocables de plein droit à tout moment et prendront fin en tout état de cause à la date où le bénéficiaire cessera d'occuper les fonctions précitées.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université,

AUGUE1

té 💃

Université

de Perpignan

Via Demitia

PJ : document de présentation relative à l'attribution de concessions de logements pas NAS

CPI: DRRH / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy 66860 PERPIGNAN Cedex 9 04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°09 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La demande de sortie d'inventaire des véhicules suivants pour cession à titre gratuit à un centre de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) agréé par le préfet :

Туре	Segment	Marque ·	Modèle - Type - Info	CARBURANT	Type propulsion	Année de mise en circulation	Année de sortie du parc auto	Age	Date relevé km	km au compteur	Plaque d'immatriculation
VP	M2	CITROEN	C4	DIESEL		2005	2024	19	23/06/22	246 000	DB-004-MV
VP	B2	RENAULT	CLIO IV 1	DIESEL		2014	2024	9	26/09/23	193 215	DH-038-AT
VP	M2	FORD	FOCUS .	DIESEL		2008	2024	16	23/06/22	188 455	EF-791-VD

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

DELLe président de l'Université,

Université

Via Domitia

van AUGUET

PJ: Documents administratifs (certificats d'immatriculation) des véhicules susmentionnés

CPI: DST / AC / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Université de Perpignan Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°10 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/02-06 n°05 du 2 juin 2023 relative au renouvellement de la convention avec le Département de la Lozère relative à la participation financière du département de la Lozère au fonctionnement de l'UPVD – antenne de Mende au programme d'échanges avec l'université de Guiyang et au fonctionnement de la licence professionnelle métiers des administrations des collectivités territoriales (MACT) au titre de l'année 2022/2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La convention entre l'UPVD et le Département de la Lozère relative à la participation financière du département de la Lozère au fonctionnement de l'UPVD — antenne de Mende au titre de l'année 2023/2024.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université,

e Peroloper

/ia Domitia

Yvan AUGUET

PJ: Convention susmentionnée

CPI: Direction / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Université de Perpignan Conseil d'Administration

Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°11 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ L'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – Toiture CREM bâtiment portuaire Anse Gerbal entre l'UPVD et le Département des Pyrénées Orientales.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université,

Université

Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ: Convention susmentionnée

CPI: Direction / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia





Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°12 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu la délibération UPVD/CA 2022/02-07 n°21 du 2 juillet 2021 relative à la convention de partenariat entre l'UPVD et la FNAIM et l'ESI-BE signée le 12 juillet 2021 ;

Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 5 juillet 2024 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 24 septembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ L'avenant 2024/2025 à l'annexe financière de la convention de partenariat entre l'UPVD et l'Ecole supérieur de l'immobilier.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

NEUR, DE LA président de l'Université,

Université

e Domitia

van AUGUET

PJ: Avenant financier susmentionné

CPI: UFR SJE / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia 52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9 04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°13 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 24 septembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ Le règlement du concours photographique Prise de vues 4ème édition — Le thème du concours 2024/2025 est « Protection de l'environnement ».

HEUR, DE LA

Université

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé: 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université.

Yvan AUGUET

PJ: Règlement 2024/2025 susmentionné

CPI: DFVU / Rectorat



Conseil d'Administration Séance du 27 septembre 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/27-09 n°14 du 27 septembre 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;

Vu l'avis du conseil plénier de l'institut universitaire de technologie du 13 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 24 septembre 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➤ La demande d'accréditation du Master mention Management parcours gestion et management de projets de construction.

Membres composant le conseil : 32

Membres en exercice: 32

Membres présents ou représentés : 25 Membres n'ayant pas pris part au vote :0

Suffrage valablement exprimé : 25

Pour : 25

Contre: 0

Abstention: 0

Fait à Perpignan, le 27 septembre 2024

Le président de l'Université,

Université

QIEUR, DE LA

Via Domitia

van AUGUET

PJ : Demande de création « hors vague » de la formation susmentionnée et la lettre argumentaire de la fédération française du bâtiment Occitanie

CPI: DFVU / IUT / Rectorat

Diffusion: Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

